



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

DG Politique de contrôle
Relations internationales

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 211 82 11

S4.pccb@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Correspondant :

Téléphone :

E-mail :

Votre lettre du

Vos références

Nos références

1686677

Annexes

1

Date

18/05/2021

Objet :

Update 2021/16 – Animaux, semences, embryons, œufs à couvrir et ovocytes

FEDERATION RUSSE

Après évaluation des informations qui leur ont été fournies par l'autorité belge et les opérateurs dans le cadre de l'exportation d'œufs à couvrir et de poussins d'un jour, la Fédération russe (FR) autorise la reprise des exportations d'œufs à couvrir et de poussins d'un jour de la Belgique vers la Fédération russe, sous conditions.

Ces conditions sont les suivantes :

- les œufs à couvrir et les poussins d'un jour doivent provenir de provinces belges indemnes d'influenza aviaire hautement pathogène ;
- les œufs à couvrir et les poussins d'un jour doivent provenir d'exploitations / établissements repris dans la liste d'exploitations / établissements approuvé(e)s par la Fédération russe ;
- sur le certificat EX.VTL.C-U.01.01, la phrase suivante doit être ajoutée sous le point 4.1.1 : *"We confirm that the companies listed in the Decree of 06.05.2021 no. FS-YuSh-7/12888 have disease-free status"*.
(FR : « Nous confirmons que les entreprises listées dans le décret du 06/05/2021 n° FS-YuSh-7/12888 ont un statut indemne de maladie »). Cette mention peut être manuscrite ou dactylographiée et doit être signée et cachetée par le vétérinaire qui délivre le certificat.

La modification suivante est apportée au site internet :

- la **liste d'exploitations / établissements approuvé(e)s par la Fédération russe** est ajoutée (annexe 1).